Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1980)
Heft: 535

Artikel: Le cadeau des banques
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-1022279

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N 535 28 février 1980
Dix-septième année

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 48 francs.

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
C. C. P. 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Rudolf Berner
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Yvette Jaggi

535

Domaine public

Le rail fait fausse route

Le déficit des CFF, on le sait, constitue une part importante du déséquilibre budgétaire de la Confédération. Le gouvernement a esquissé quelques solutions: versements supplémentaires aux Chemins de fer au titre des services peu rentables rendus à la collectivité; transfert de certaines charges aux cantons, notamment pour les lignes secondaires.

La direction des CFF, appuyée par le conseil d'administration, a aussi sa petite idée: une augmentation des tarifs de 6,6%, puisqu'ils n'ont pas bougé depuis 1976. Et comme le dit Karl Wellinger, directeur général: à l'instar de l'économie privée, les CFF doivent reporter les coûts croissants sur le consommateur.
Pas question, dans les grosses têtes de la direction, de politique des transports, de l'abandon possible des transports publics par une partie de la clientèle. D'abord et avant tout l'équilibre du budget, même s'il faut réduire les prestations, fermer quelques lignes.
Priorité au rentable, c'est-à-dire aux grandes transversales rapides; l'important c'est de gagner quelques minutes entre Genève et Romanshorn pour le cadre ou le haut fonctionnaire pressé, pas de maintenir une infrastructure abordable pour toutes les couches de la population.

En Suède, depuis l'été passé, les tarifs de chemins de fer ont été abaissés de manière importante; le nombre de passagers a considérablement augmenté. Certes, les situations ne sont pas comparables sans autre et les CFF suivent le déroulement de cette expérience. Mais déjà le directeur Wellinger avertit: davantage de trafic signifie aussi plus de frais.

Pour l'instant, les chemins de fer ont peu à attendre des autorités fédérales et de leur propre direction. Il serait temps que syndicat et usagers donnent de la voix.

Le cadeau des banques

La commission des cartels, dans son dernier rapport, y était allé de son vœu, exprimé dans toutes les règles de l'art. Elle souhaitait donc que «les grandes banques continuent à faire preuve de retenue en ce qui concerne l'ouverture de nouvelles filiales, du moins dans la mesure où il s'agit pour elles de renforcer leur position sur certains marchés locaux». C'est dire si on était entre gens du (même) monde! La Banque Populaire Suisse, la Société de Banque Suisse, l'Union de Banques Suisses et le Crédit Suisse, qui avaient renoncé dès 1977 à toute restriction sur le sujet (un accord les liait jusque-là, qui n'avait pas été renouvelé, le Crédit Suisse mettant les pieds contre le mur), auraient pu tout simplement prendre acte. Poliment, dans les usages... et continuer à ouvrir des guichets. Personne n'aurait été fondé à en faire un drame.
Mais l'occasion était trop belle.

Mercredi dernier, l'Association suisse des banquiers était informée que les quatre grands établissements susnommés venaient de passer un nouvel accord en vue de limiter l'ouverture de succursales. Ah, les braves gens! Il suffit de demander gentiment et c'est accordé. Où sont ces mauvais esprits qui stigmatisent à longueur de colonnes le pouvoir tentaculaire du monde bancaire...
Il faut donc dire la portée exacte de ce qui n'est

SUITE ET FIN AU VERSO

Le cadeau des banques

qu'un exercice de relations publiques parmi d'autres. Les petits et moyens établissements bancaires, les banques régionales, tous menacés par l'expansion des quatre «grands», ne trouveront dans ce texte aucune protection supplémentaire. Pour la bonne raison qu'il consacre simplement l'état actuel de l'appétit desdits «grands». La seule différence: le rythme de croissance choisi en ces temps de «crise» sera la norme! Constatez plutôt: le nombre d'ouvertures de filiales autorisé en quatre ans sera «grosso modo» de 22 à 24 par banque; or de 1977 à 1979, période libre de tout accord restrictif, la SBS ouvrait sept succursales, l'UBS douze, de même que le Crédit Suisse. Faites le compte...

Tout cela nous ramène à la publicité. Qu'en est-il exactement de cette autre convention sur «l'acquisition de clients et la publicité» passée entre banquiers? Aurait-elle pris effet sans qu'on s'en soit aperçu? Car les campagnes par voie d'affiches se multiplient, de même que les «UBS informe» et autres offensives par voie de presse. Encore un coup d'épate?

COURRIER

L'Etat, l'Eglise, les deniers et la liberté

«Pour une poignée de deniers»: le point de vue de Gil Stauffer publié dans DP 533, et dont le thème était la votation du week-end prochain sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, nous a valu quelques réactions divergentes. Sur ce sujet du reste qui n'avait pas, jusque-là, soulevé les passions, les prises de position se multiplient en dernière heure. Floraison de communiqués, de méditations diverses: le débat porté à bout de bras pendant des années par un petit cercle de convaincus aurait-il enfin «passé la rampe»? Nul doute que les problèmes posés aujourd'hui à propos de la votation dépassent largement le cadre de l'initiative elle-même: on découvre que la rigueur de la disposition prévue se heurte à la multiplicité des situations cantonales; on découvre que l'enchevêtrement des données financières enlève tout ou partie de sa netteté à l'idée même de séparation; on découvre aussi que le poids des institutions ecclésiastiques ne se résume pas à coups de slogans; on découvre enfin qu'il est difficile de jeter la pierre à l'Eglise sans atteindre des croyants dans ce qu'ils ont de plus authentique. Nul doute pourtant que les liens entre l'Eglise et l'Etat doivent être reconsidérés. En particulier sous l'angle des droits des minorités. Et là, dans la foulée des questions soulevées à l'occasion de cette consultation du peuple et des cantons, pourquoi ne pas s'atteler à une nouvelle définition des droits individuels (article 49 de la Constitution fédérale)? cela permettrait une réflexion débarrassée des écueils cantonaux sur lesquels butte l'initiative pour une séparation de l'Eglise et de l'Etat. Ci-dessous, néanmoins, la contribution d'un lecteur reçue après l'intervention de Gil Stauffer.

On n'écrit pas une histoire de l'Eglise en dix lignes et les articles consacrés à la votation du 2 mars seront nécessairement, de part et d'autre, des pamphlets. Celui de Gil Stauffer dans «Domaine Public» est particulièrement savoureux. Hélas non! Nous ne sommes pas des héros. Et ne vous en déplaise, je préfère à la formule de Léon Blois: «Un chrétien sans héroïsme est un porc», celle de Simone Veil: «Personne n'a le droit de condamner les autres à l'héroïsme.»

Nous sommes des porcs, soit! Du moins nous ne demandons pas aux autres d'être des lions. D'ailleurs au petit jeu facile qui consiste à mettre en évidence les faiblesses des notables qui n'estiment pas nécessaire de priver les institutions ecclésiastiques officiellement reconnues du deux pour cent du budget cantonal, on pourrait opposer le grand courage et les vertus éminentes de ceux qui, grassement payés par le même budget, se sentent une âme vaillante pour réformer... les autres.

Même les dissidents du XIXe siècle voulaient la séparation pour eux, et ne l'exigeaient pas universellement. Ils se réclamaient d'un christianisme hautement spirituel et ne se souciaient guère de ce pauvre monde. Soumis par conviction à l'idéologie dominante, pour tout ce qui ne concernait pas la sphère spirituelle, ils s'accommodaient par contre avec une relative aisance aux nécessités d'ici-bas et parfois même faisaient preuve d'une étonnante faculté d'adaptation aux malices du libéralisme économique.

FOI ET ESPRIT CRITIQUE

Aujourd'hui, pour une nombre considérable de chrétiens l'esprit critique est considéré comme une conséquence de la foi. Il en résulte qu'ils se considèrent solidaires de l'humanité proche et lointaine. S'ils portent un regard critique sur notre société occidentale, ils n'ont malheureusement pas la consolation, au vu de la situation, de penser que le salut viendra de l'Est et, entre deux maux, ils continuent de croire que le message humanitaire du christianisme conserve toute sa valeur. De ce fait, ils se gardent des idéalistes qui rêvent comme des réalistes qui s'adaptent et essayent d'incarner ici-bas des valeurs qu'ils estiment éternelles. Mais précisément il faut les incarner.

S'il faut admettre que l'Eglise ne peut vivre d'abstractions idéalistes et doit, pour intégrer son message, accepter la condition humaine et même politique (quand elle est supportable), y a-t-il nécessité de changer un état de choses qui, à notre siècle, et dans notre canton, est peut être le moins mauvais qui soit en définitive? Celui qui permet un climat relativement favorable au développement de valeurs, qui malgré d'inévitables compromissions restent salutaires. Les Eglises genevoises, neuchâ-